



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général – Pôle DRRH
Direction de l'encadrement, des personnels
administratifs, techniques, de laboratoire, de santé et sociaux**

Bordeaux, le 26/05/2023

DRRH / DEPAT

Affaire suivie par :
Géraldine EBERHARD
Romain Marcillac
Tél : 05 57 57 35 58
Mél : ce.depat@ac-bordeaux.fr

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités

à

Réf à rappeler:
DRRH/DEPAT n° 2023 - 11

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie,
Directeurs académiques des services départementaux de
l'Education nationale
Mesdames et Messieurs les Directeurs des EREA
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du
second degré
Mesdames et Messieurs les correspondants DRRH
Mesdames et Messieurs les directeurs et directrices du
Rectorat

Objet : appel à candidature de faisant fonction d'adjoint gestionnaire ou fondé de pouvoir pour l'année 2023-2024

Pièce jointe :

- Avis circonstancié du supérieur hiérarchique

Dans le cadre de la feuille de route des ressources humaines et afin d'assurer le remplacement des adjoints gestionnaires ou fondés de pouvoir, l'académie lance pour la troisième année un appel à candidature qui s'adresse à tous les personnels administratifs de catégorie B (non gestionnaire) ou C, titulaires depuis au moins 3 ans, désireux d'exercer ce type de fonction.

Ce dispositif doit également permettre à chaque collègue qui s'engagerait d'envisager un projet professionnel à plus ou moyen terme et de préparer de manière efficace la préparation d'un concours d'attaché d'administration.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 21 agents ont été mobilisés pour assurer un intérim.

Vous trouverez ci-dessous, les éléments d'informations du dispositif ainsi que les modalités de candidatures.

I. Les conditions de l'intérim

- Lors de l'intérim, les missions confiées en tant que gestionnaire matériel ou fondé de pouvoir sont temporaires et provisoires. Une fois l'intérim terminé, l'agent reprend immédiatement ses fonctions antérieures dans son établissement d'affectation.
- Pendant la période de remplacement, l'agent réalisant l'intérim est remplacé par un personnel contractuel.
- La durée de l'intérim doit être supérieure à 15 jours.
- Pendant la totalité du remplacement de l'intérim, l'agent bénéficie d'une IFSE majorée équivalente à celle de l'adjoint gestionnaire remplacé.

II. La formation préalable et l'accompagnement pendant l'intérim

Tous les agents retenus suite à l'appel à candidature bénéficieront :

- D'une formation préalable dispensée par l'E AFC qui se déroulera dans le cadre des formations d'adaptation à l'emploi ;
- D'un accompagnement pendant toute la durée de l'intérim qui sera exercé par un collègue adjoint gestionnaire lorsque l'intérim est effectué sur un poste d'adjoint gestionnaire ;
- D'un accompagnement pendant toute la durée de l'intérim qui sera exercé par l'agent comptable lorsque l'intérim est effectué au sein de l'agence comptable ;
- D'une visite (à minima) du référent départemental RH de proximité.

III. Les perspectives d'évolution professionnelle

L'exercice de ce type de mission ne crée pas de droits pour la nomination dans un emploi de gestionnaire matériel ou de fondé de pouvoir. Toutefois, cela doit permettre aux agents de se projeter dans une perspective de carrière grâce aux compétences acquises :

- Soit dans le cadre des concours des IRA ou d'attaché ;
- Soit dans le cadre de la promotion pas liste d'aptitude, promotion pour laquelle les lignes directrices de gestion académique entendent valoriser les agents qui ont déjà exercé des missions à responsabilités.

IV. Modalités de candidature

- 1) Votre candidature devra être saisie au plus tard le 16 juin 2023 via le portail Interview à l'url de connexion suivante :

<https://ppe.orion.education.fr/nouvelleaquitaine/itw/answer/s/nJPOtjWJZx/k/FONDPOUVOIR>

ou via le QrCode :



- 2) Vous devrez joindre les pièces suivantes au format PDF uniquement (1 MO max. :

- Un CV ;
- Une lettre de motivation ;
- L'avis circonstancié de votre supérieur hiérarchique (ci-joint le modèle à utiliser).

- 3) Les candidatures sélectionnées feront l'objet d'un entretien entre le 26 et le 28 juin 2023.

V. Information des candidatures retenues

Les agents retenus seront informés par mail la première semaine

de juillet.
 Pour la Rectrice et par délégation
 Le secrétaire général
 Pour le secrétaire général et p.a.
 Le secrétaire général adjoint
 délégué aux relations et ressources humaines

Philippe MICHELI

2